



Zonage RLP

- ZP1 : Centre historique de Nîmes, les quais de la Fontaine, les Jardins de La Fontaine ainsi que les abords immédiats de la Maison carrée.
- ZP2 : Espaces protégés aux abords du centre historique ainsi que l'avenue Jean Jaurès
- ZP3 : Quartiers limitrophes au centre-ville
- ZP4 : Entrées de ville secondaires
- ZP5 : Entrées de ville et traversées urbaines principales
- ZP6 : Zones économiques du territoire
- ZP7 : Zones résidentielles et tissus urbains mixtes

Éléments d'informations

- Périmètre d'agglomération ajusté à la réalité bâtie du territoire
- Voies concernées par les dispositions de l'art.R584-31 du Code de l'Environnement
- Périmètres d'interdiction de publicité mentionnés à l'article L581-4 du Code de l'environnement (connu à la date d'approbation du RLP)
- Périmètres d'interdiction de publicité mentionnés aux 1°, 2° et 4° de l'article L581-8 du Code de l'environnement (connu à la date d'approbation du RLP) et concernés par les dispositions dérogatoires de l'article P0.2 du règlement RLP



Département du Gard
Commune de Nîmes

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)

3. ANNEXES

3.1. DOCUMENTS GRAPHIQUES b / Planche Zoom sur l'agglomération

Révision générale n°1 prescrite par DCM du 07 avril 2018
Révision générale n°1 arrêtée par DCM du 19 décembre 2020
Révision générale n°1 approuvée par DCM du 25 septembre 2021

